



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



© MNHN/JC DOMENECH

INTENTION DE VERSEMENT

Coordonnées :

Civilité : Nom : Prénom :

Fonction :

Email : Téléphone :

Nom de l'entreprise :

SIRET: Code NAF :

Adresse:

Code postal : Ville : Pays :

Organisme collecteur:

Nom: Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Intention de versement: €

N°UAI: EF 0753494R

**Ce don ouvre droit à la mention
de l'Entreprise sur le site web du
Muséum**

Votre contact au Muséum

Julie CASTIGLIONE

DGDR - Direction du Développement

Bâtiment 140 - 57 rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 05

Email : julie.castiglione@mnhn.fr Téléphone : 01 40 79 54 10

Page web : <https://www.mnhn.fr/taxe-apprentissage>

Le Muséum national d'Histoire naturelle est habilité à recevoir la Taxe d'apprentissage pour le Hors Quota, dans la catégorie B.

Les entreprises dont le montant brut de Taxe d'apprentissage n'excède pas 415 € sont dispensées de respecter la répartition du Barème par catégorie (A/B). Article R 6241 - 25 du Code du travail